41 - Marchés annuels - Autorisation de signature

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Chaque année, pour assurer la bonne marche de ses services et assurer ses missions, la Ville de Besançon procède à des consultations de fournisseurs et d'entreprises.

Service	Intitulé	Montant HT
Parc Auto et Logistique	Lot n° 25 : pièces de rechange pour matériels de marque FAUN	
	Lot n° 26 : pièces de rechange pour matériels de marque EUROVOIRIE	
	Lot n° 27 : pièces de rechange pour véhicules de marque PIAGGIO	
	Lot n° 28 : pièces de rechange pour véhicules de marque TOYOTA (Auris)	
	Lot n° 29 : pièces de rechange pour motos de marque HONDA	
	Lot n° 30 : produits modulaires métalliques et accessoires pour aménagement de véhicules	
	Lot n° 31 : pièces de rechange pour lève-conteneurs OMNIDEL de marque TERBERG	
	Marchés à bons de commande Durée : un an reconductible 2 fois à compter de janvier 2012	
	Accord-cadre pour l'acquisition de pneumatiques (7 lots)	Estimation de 150 000 € pour l'ensemble
	Lot n° 1 : pneumatiques neufs VL - camionnette 4X4 VL	des lots et la durée totale du marché
	Lot n° 2 : pneumatiques neufs PL	Montant minimum tous lots confondus sur la durée totale du marché : 87 000 €
	Lot n° 3 : pneumatiques neufs engins TP et agraires	
	Lot n° 4 : pneumatiques neufs espaces verts	
	Lot n° 5 : pneumatiques rechapés PL	
	Lot n° 6 : pneumatiques neufs motos et scooters	
	Lot n° 7 : pneumatiques neufs vélos	
	Marchés à bons de commande Durée : un an reconductible 2 fois à compter de janvier 2012	
	Accord-cadre pour acquisition pluriannuelle de véhicules légers (VL) de moins de 3,5 tonnes (9 lots)	Estimation de 650 K€ pour l'ensemble des lots et la
	Lot n° 1:	durée totale du marché
	Acquisition de véhicules berlines (segment B1) - moteur essence ou diesel - 4/5 places - 3 ou 5 porte	
	• Acquisition de véhicules berlines (segment B2) - moteur essence ou diesel - 4/5 places - 3 ou 5 portes	
	Acquisition de véhicules berlines dérivé VP (genre société, affaire) - CU environ 400 kg - moteur essence ou diesel - 3 portes - 2 places	
	Lot n° 2:	
	Acquisition de véhicules berlines (segment B1) - moteur GPL - 4/5 places - 3 ou 5 portes	
	Acquisition de véhicules berlines (segment B2) - moteur GPL - 4/5 places - 3 ou 5 portes	
	Acquisition de véhicules berlines dérivé VP (genre société, affaire) - CU environ 400 kg - moteur GPL - 3 portes 2 places	

Service	Intitulé	Montant HT
Parc Auto et Logistique	Lot n° 3:	
	Acquisition de véhicules CTTE - fourgon - CU environ 600 kg - moteur essence ou diesel - 2 places	
	Acquisition de véhicules CTTE - fourgon - CU environ 850 kg - moteur essence ou diesel - 3 places	
	Acquisition de véhicules CTTE - fourgon plateau - benne - essieu arrière simple - CU supérieure à 1 000 kg - moteur diesel - 3 à 7 places	
	Lot n° 4:	
	Acquisition de véhicules CTTE - fourgon CU environ 600 kg - moteur GPL - 2 places	
	Acquisition de véhicules CTTE - fourgon CU environ 850 kg - moteur GPL - 3 places	
	Lot n° 5:	
	Acquisition de véhicules CTTE - benne - CU environ 600 kg - moteur essence, diesel ou GPL - 2 places	
	Lot n° 6:	
	Acquisition de véhicules berlines (segment B1) permis B - moteur électrique - 2 places minimum	
	Lot n° 7:	
	Acquisition de véhicules CTTE - fourgon plateau - benne - CU environ 600 kg - permis B - moteur électrique - 2 places	
	Lot n° 8:	
	Acquisition de véhicules berlines (segment M1) - permis B - moteur hybride - essence ou diesel - 5 places - 5 portes	
	Lot n° 9:	
	Acquisition de véhicules berlines d'occasion (segment B1) - moteur essence ou diesel - 4/5 places - 3 ou 5 portes	
	Acquisition de véhicules berlines d'occasion (segment B2) - moteur essence ou diesel - 4/5 places - 5 portes	
	Acquisition de véhicules berlines d'occasion dérivé VP (genre société, affaire) - CU environ 400 kg - moteur essence ou diesel - 3 portes - 2 places	
	Marchés à bons de commande Durée : un an reconductible 2 fois à compter de janvier 2012	

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer ces marchés.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 18 juillet 2011.